

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-129**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

OBJET :

Déploiement de la fibre en
Corrèze

Approbation du plan de
financement

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
 Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
 Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE
 Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
 Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Mme Monique PLAZZI

Rapporteur : Pierre DAVID

Considérant que le Conseil Départemental de la Corrèze a fait le choix de couvrir l'intégralité du département en fibre d'ici 2021 ;

Considérant que les EPCI compétents en la matière sont appelés à financer le reste à charge de ce déploiement, soit une base forfaitaire de 250 € par prise ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les modalités de financement ci-dessous, étant précisé que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix versera au syndicat DORSAL une subvention d'équipement à l'avancement des travaux en ayant uniquement recours à l'autofinancement :

	2018	2019	TOTAL
Nombre de prises (estimation)	229	106	335
Contribution forfaitaire (250 € / prise)	57 250 €	26 500 €	83 750 €

Accusé de réception en préfecture
 087-248700189-20171219-DC20177100264-
 DE
 Date de télétransmission : 21/12/2017
 Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **21 DEC. 2017**

- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20171219-DC20177100264-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.